

GREAT-WEST LIFECO INC.

AVIS DE RACHAT

OBJET : RACHAT DE TOUTES LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG À DIVIDENDE NON CUMULATIF DE 5,90 %, SÉRIE F

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

1. Conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série F (les « *actions privilégiées, série F* ») de Great-West Lifeco Inc. (la « *Société* »), la Société rachètera la totalité de vos actions privilégiées, série F le 31 décembre 2021 (la « *date du rachat* »), au prix de 25,00 \$ chacune, majoré du montant de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci jusqu'à la date du rachat, exclusivement (le « *prix du rachat* »).
2. Services aux investisseurs Computershare inc. (« *Computershare* ») agira à titre de mandataire de la Société dans le cadre de ce rachat. Vous devez poster ou remettre en mains propres à Computershare, à l'adresse appropriée qui est indiquée dans la lettre d'envoi ci-jointe, un exemplaire signé de la lettre d'envoi ainsi que les certificats représentant vos actions privilégiées, série F. Le mode de livraison de la lettre d'envoi et de vos certificats d'actions à Computershare est à votre choix et à vos risques, mais si vous envoyez vos documents par la poste, on vous recommande de le faire par courrier recommandé, avec accusé de réception, et de vous procurer une assurance adéquate.
3. Le prix du rachat (déduction faite de l'impôt devant être déduit et retenu par la Société) sera réglé à la date du rachat, ou après cette date, contre présentation et remise, au bureau de Computershare en question, des certificats représentant vos actions privilégiées, série F. Il sera réglé par chèque émis au nom et envoyé à l'adresse (à moins que vous n'indiquiez à Computershare de le régler par virement électronique) que vous aurez indiqués dans la lettre d'envoi ci-jointe ou, si aucun nom ou adresse ne sont indiqués, au nom et à l'adresse du porteur inscrit qui figurent dans les registres de la Société. L'envoi par la poste d'un chèque au montant du prix du rachat par Computershare (déduction faite de l'impôt devant être déduit et retenu par la Société) constituera le règlement du prix du rachat par la Société.

Computershare vous postera un chèque distinct au montant du dividende payable le 31 décembre 2021 dans le cours normal de ses activités.

À compter de la date du rachat, les actions privilégiées, série F qui sont immatriculées à votre nom seront réputées avoir été rachetées et vous cesserez d'avoir le droit de toucher des dividendes sur celles-ci ou d'exercer les autres droits d'un porteur d'actions privilégiées, série F, à moins que le prix du rachat ne soit pas réglé contre présentation et remise de vos certificats d'actions, auquel cas vos droits ne seront pas compromis.

FAIT à Winnipeg, le 25 novembre 2021.

Pour GREAT-WEST LIFECO INC.,



G.M. Peters,
Vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général